

ADMINISTRATION
4, rue Paradis, 4
ADRESSER MANDATS ET COMMUNICATIONS
A M. L'ADMINISTRATEUR

ANNONCES
A LYON: AGENCE FOURNIER
Rue Comfart, 14
A PARIS: AGENCE HAVAS
Place de la Bourse, 8

L'ECHO DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

RÉDACTION
43, rue de la République
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS
NE SONT PAS RENDUS
ABONNEMENTS
RHÔNE ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES
3 mois, 5 fr.; 6 mois, 10 fr.; Un an, 18 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
3 mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; Un an, 22 fr.

AUJOURD'HUI:
Les Elections des maires.
Cinq enfants brûlés vifs.
Un drame à Nice.
Les Gymnastes de Lausanne à Lyon.

PROPOS DU LUNDI

Voilà donc enfin terminée l'aventure des élections municipales. Pendant que j'écris paisiblement cet article, ces messieurs du nouveau conseil scrutinent à bulletin-que-veux-tu, pour « écharper » un maire et une douzaine et demie d'adjoints.

Vainqueur ou vaincu, je crois bien que le temps des conseils municipaux menés par le bout du nez a pris fin pour M. le maire de Lyon, — quel qu'il soit. Et, franchement, il me semble que si j'étais à la place dudit maire de Lyon — quel qu'il soit, — je ne serais pas fâché, au fond, d'être, par le fait, débarrassé d'une majorité par trop malléable et servile.

Maintenant, j'ai idée que cette réponse sera souvent — très souvent — l'expression de la plus simple vérité. O sainte égalité de tous les citoyens devant la municipalité, est-ce que nous allons le voir fleurir à l'Hôtel de Ville et faudra-t-il en rendre grâce à nos nouveaux frères!

Mais en attendant ces jours heureux et ces mœurs renouvelées de l'âge d'or, nous continuons, dans un tout autre ordre d'idées, à être d'un fin-de-siècle qui ne laisse rien à désirer. Cette semaine justement, pour nous reposer un peu de la lutte électorale, le directeur du Casino avait eu la très intelligente et très heureuse idée de traiter avec Yvette Guilbert pour quatre représentations.

Paul Bertnay.
LA POLITIQUE
Les amis du prince Victor Napoléon devraient bien prendre la peine de le styler un peu quand il doit avoir une conversation politique avec un journaliste.

peut donc pas dire : arrêtez, vous dépassez les bornes, attendu que la diva répondrait : — Je ne peux pas les dépasser, les bornes, puisqu'il n'y en a pas plus que sur une galette. — objet tout de la platitude est de notoriété publique.

Ce public-là était complètement débordé par les plus illustres, les plus majestueux, les plus puritains du monde de la haute société réactionnaire — qui venait sans doute se consoler, auprès d'Yvette, de ses déboires de dimanche dernier.

Et il fallait les voir Messieurs les puritains, Messieurs les cléricaux et Mesdames leurs épouses! — car ils avaient amené leurs épouses : ça ressemblait presque à ces représentations classiques données par des troupes de tournée, par Agar ou par la famille Scheler, et où viennent pontifier avec onction tous ceux « qui font dans la littérature ».

Et ne croyez pas qu'il y eût, autour d'Yvette Guilbert, la moindre protestation, le moindre éfarouchement. La diva y allait carrément de son répertoire de plus effroyable; les Bruant et les Meusy voltigeaient sur son petit bec de vierge de mauvais lieu; elle chantait de ces choses!... à faire dresser sur leurs casques les crinières des cuirassiers...

Paul Bertnay.
LA POLITIQUE
Et en sortant du Casino, ces excellents « messieurs dames » comme disent les canuts, ont dû reprendre la conversation interrompue par l'incident Guilbert et je crois bien que j'entendais un des plus apoplectiques de tout à l'heure, conclure sentencieusement :

Un gouvernement fort, basé sur l'honnêteté, sur les bonnes mœurs, sur le respect absolu de la moralité — voilà mon idéal.

Seulement monsieur et madame voulaient bien un peu du répertoire d'Yvette... — une fois en passant — parce qu'on est en République...
O délicieuses tartufes !

Paul Bertnay.

principe d'autorité, ces objurgations défraîchies, ces ressucés du Petit Caporal ces vieilleries, ces renngaines, ces jugements tout faits empruntés au décrochez-moi ça de la polémique, ce sont les impressions « de celui qui porte le plus grand nom des temps modernes! » L'héritier du grand empereur, le dernier représentant de la pensée napoléonienne s'offre à nous et veut absolument nous tirer du gupier où nous a mis la République et voilà le bagage d'idées dont il dispose pour opérer le sauvetage! En vérité, c'est trop peu.

D'ailleurs, il faut bien le reconnaître, le chef de la dynastie des Bonaparte penserait comme Machiavel et raisonnerait comme Montesquieu que sa cause n'en serait pas meilleure. Depuis vingt ans, dit-il, on a tout discuté, tout attaqué, et c'est de là que vient le mal. On a discuté et attaqué, en effet, beaucoup de choses à commencer par la République et elle ne s'en porte que mieux.

Si le césarisme est si malade, ce n'est pas que tout le monde l'attaque, c'est que personne n'en veut plus. La France est décidément orientée d'un autre côté. Sur la petite brigade de bonapartistes qui mène encore tapage dans les réunions et dans la presse, il n'y a certainement pas cent qui croient à la possibilité de restaurer l'empire. Alors à quoi bon ces exhibitions, ces manifestations, ces conversations, toute cette publicité sans profit possible et qui ne sert à rien qu'à diminuer dans l'esprit de ses derniers partisans le chef qu'on prétend grandir ?

Jean-Claude.

DÉPÊCHES
PAR SERVICE SPECIAL

Les Elections des Maires

Paris, 15 mai.
Aujourd'hui ont eu lieu dans la plupart des communes de France, les élections des municipalités par les nouveaux conseils municipaux.

Juste à présent, dans la plupart des villes, les anciens maires ont été réélus; signalons cependant, outre l'élection de M. Wilson, à Loches, l'élection à Roubaix d'un maire socialiste, nommé Garrette, marchand de journaux.

A ROUBAIX
Roubaix, 15 mai.
Une foule considérable s'est réunie sur la place de la mairie pour assister à l'installation de la nouvelle municipalité.

Lorsque M. Garrette est sorti de la mairie, un ouvrier lui a offert un bouquet en lui disant que les ouvriers de la France entière ont les yeux sur Roubaix qui tient le drapeau de l'émancipation ouvrière.

M. Garrette a répondu qu'il ferait tous ses efforts pour accomplir le programme du Congrès de Lyon, sous la bannière de la République démocratique et sociale.
Une foule énorme a reconduit M. Garrette chez lui, criant: « Vive le maire! »

A MARSEILLE
Marseille, 15 mai.
Aujourd'hui a eu lieu la cérémonie d'installation au conseil municipal.

Le docteur Flaissières a été élu maire. Le nouveau maire a remercié ses collègues et a constaté que la nouvelle municipalité était élue d'après le programme du congrès de Lyon.

M. Flaissières déclare qu'il ne doute pas qu'elle élargisse les bases du contrat qu'elle a signé.

Le docteur Carcassonne a été élu premier adjoint. Il a salué dans le docteur Flaissières le premier maire socialiste de Marseille.

Les discours et les nominations ont été soulignés par les applaudissements du public, qui avait envahi l'Hôtel de Ville. Il n'y a eu aucun incident.

LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Voici les résultats de l'élection de deux sénateurs qui ont eu lieu aujourd'hui :

Table with election results for Pas-de-Calais, Ardèche, and Saint-Prix. Columns include candidate names and their respective vote counts.

Nouvelles Militaires

Paris, 15 mai.
Cinq bataillons de chasseurs territoriaux, créés pour participer à la défense de la région alpine, sont en voie d'organisation à Nice, Grasse, Villefranche et Menton. Ils seront sous les ordres de : le 8<sup>e</sup> bataillon, du commandant Nicolai, du 11<sup>e</sup> territorial; le 9<sup>e</sup> bataillon, du commandant Roussille, du 11<sup>e</sup> territorial; le 10<sup>e</sup> bataillon, du commandant Giacometti, du 12<sup>e</sup> territorial; le 11<sup>e</sup> bataillon, du commandant Colonna, du 11<sup>e</sup> territorial; le 12<sup>e</sup> bataillon, du commandant de Champmorin, du 11<sup>e</sup> territorial.

Ces cinq bataillons territoriaux de chasseurs à pied continueront sur le territoire du 15<sup>e</sup> corps, la série des nouvelles troupes alpines réclamées par le général Berge. Le gouverneur de Lyon organise les sept premiers bataillons sur le territoire du 14<sup>e</sup> corps, entre Chambéry et Grenoble.

Les dragons ont réclamé et obtenu l'épaulette d'argent que leurs camarades les cuirassiers avaient conservée. Beaucoup d'officiers d'infanterie voudraient porter, avec la nouvelle tunique de cavalerie, l'insigne du commandement traditionnel dans l'armée française.

Après la clôture de l'inspection des commandants de corps d'armée, M. le ministre de la guerre prendra une décision de façon à ce que l'uniforme de l'infanterie puisse être réglementé avant l'hiver.

Informations Politiques

LES SIÈGES ÉLECTORAUX VACANTS
Paris, 15 mai.

La Chambre en se réunissant mardi aura encore trois sièges vacants, ceux de MM. Spuller (Côte-d'Or) et Dethou (Yonne), élus sénateurs, et celui de M. David (Alpes-Maritimes), décédé. Les électeurs de ces trois circonscriptions ne sont pas encore convoqués.

LE GÉNÉRAL BRUGÈRE

Des renseignements recueillis, il résulte que le général Brugère, dès son retour de Cannes, où il s'était rendu quelques jours après la formation du nouveau Cabinet, pressentit M. le Président de la République de son désir de reprendre du service actif dans l'armée.

Il y a quelques semaines, à l'issue d'un Conseil des ministres, M. Carnot eut à ce sujet un long entretien avec MM. Loubet, président du conseil, et de Freycinet, ministre de la guerre.

Le Président de la République leur fit connaître l'intention que lui avait manifestée le général Brugère d'abandonner ses fonctions de secrétaire général de la Présidence de la République pour reprendre du service dans l'armée.

M. Carnot ajouta, en outre, que le général Brugère lui avait fait connaître son intention en termes tels qu'il fallait considérer sa retraite comme imminente. Des renseignements particuliers nous permettent d'affirmer que le général Brugère quittera ses fonctions à l'Élysée dans le courant du mois de juin.

LES FOURNITURES MILITAIRES

On se rappelle qu'il a été question, il y a quelques mois, de fraudes découvertes dans les fournitures faites par la maison Hemerdinger au ministère de la guerre. On parlait de faux poinçons, de quantités de draps détournés et volés, de 800,000 paires de chaussures bonnes à jeter, de basanes et de bottes avariées, etc., etc. On en parla quelque temps, puis le silence se fit.

Or, la Libye-Parole apprend que l'enquête menée par le contrôleur Brichard a abouti à l'arrestation des nommés Sarda et Meyer, les deux principaux employés de cette maison, qui ont été internés à Mazas la semaine dernière.

LA LOI SUR LA PRESSE

Le gouvernement serait disposé, assurément, à ne pas prendre parti lorsque le projet restrictif de la loi sur la presse, qui émane de l'initiative sénatoriale, sera discuté au Luxembourg.

LE COLONEL DODDS

Le colonel Dodds est arrivé à Saint-Louis le 13 au soir. Il a reçu hier les chefs voisins, qui avaient été convoqués sur sa demande, et a engagé des auxiliaires pour le Dahomey. Il repartira demain pour Dakar.

LE NOUVEAU MINISTÈRE ITALIEN

Rome, 15 mai.
Le cabinet est définitivement constitué de la manière suivante : M. Giolitti, présidence du conseil, ministère de l'intérieur et l'intérim du trésor.

M. Brin aux affaires étrangères. M. Bonacci à la justice. M. Ellena aux finances. Le général Pelloux à la guerre. L'amiral Saint-Bon à la marine. M. Genala aux travaux publics. M. Lacava à l'agriculture. M. Martini, à l'instruction publique. M. Finocchiaro-Aprile, aux postes et télégraphes.

UNE RÉUNION IMPÉRIALISTE

Paris, 15 mai.
Le baron Legoux, président du comité plébiscitaire impérialiste du VII<sup>e</sup> arrondissement, avait convoqué les membres de ce comité à assister à la bénédiction solennelle de son drapeau qui devait avoir lieu pendant la messe à l'église Saint-Pierre-du-Gros-Caillou. L'officiant, l'abbé Fauvage, n'ayant ni pendant ni après la messe procédé à cette cérémonie, les assistants se sont rendus à la sacristie pour demander à l'officiant de vouloir bien y procéder.

L'abbé a répondu : — Je crois que votre drapeau était celui d'une société de secours mutuels, mais je ne suis pas assez indépendant pour le bénir, car il est surmonté de l'aigle impériale, insigne considéré comme séditieux.

Après ce refus, le comité s'est rendu à un punch d'honneur où le baron Legoux a prononcé un discours dans lequel il a déclaré que les succès du gouvernement dans les élections municipales étaient le résultat de la politique privée et des intérêts locaux en jeu.

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer à demain la suite de notre intéressant feuilleton

LE BOSSU

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

Officiers et Journalistes
Madrid, 15 mai.

A la suite d'une polémique violente engagée par l'Imparcial, les officiers d'un régiment en garnison à Madrid ont tiré au sort le nom de celui d'entre eux qui serait chargé de demander au directeur de ce journal une réparation par les armes. Un capitaine a été désigné. La rencontre a eu lieu aux environs de la ville. L'officier a été blessé d'un coup de sabre à l'oreille et a reçu au nez une contusion sans gravité.

Un lieutenant du même régiment se battra aujourd'hui avec le directeur du Libéral.

Un Discours de Guillaume II

Stettin, 15 mai.
Un banquet en l'honneur de Guillaume II a eu lieu hier. L'empereur a rappelé que la Poméranie avait toujours été unie par des liens avec Hohenzollern.

Évoquant ensuite l'ère des liens des deux poméranais contre les Brandebourgs, l'empereur a fait remarquer que ces temps sont bien loin et que la poésie a depuis longtemps consacré l'amitié des deux peuples en les montrant inséparables.

L'Armement de la Serbie

Belgrade, 15 mai.

On assure que le ministre de la guerre a fait à la maison Cail, de Paris, une commande de canons Bange, pour une somme de cinq millions.

Société des Alpes

Paris, 15 mai.

Des dépêches de Vienne annoncent que le dividende pour l'exercice 1891 a été fixé hier à deux florins.

Le « Times »

Londres, 15 mai.
Le journal anglais le Times va, dit-on, faire paraître simultanément, avec son édition de Londres, une édition continentale qui paraîtra à Paris.

Course vélocipédique de Bordeaux à Paris

Paris, 15 mai.
Une foule considérable s'est réunie ce matin à la Porte-Maillot, avant 8 heures, pour assister à l'arrivée des concurrents de la course de Paris-Bordeaux.

On sait que les coureurs sont partis de Bordeaux hier matin à 8 heures. Leur passage a été signalé successivement à Barbezieux, Angoulême, Ruffec, Couhé, Châtelleraut.

Le temps était très beau, et on n'a pas eu à signaler d'accident; trois coureurs qui avaient voulu prendre part à l'épreuve sur une triplette ont dû s'arrêter, les caoutchoucs de la machine ayant crevé.

La dernière station importante était Tours (343 kilomètres); Stéphane y est passé à 10 heures 50, Vigneaux à 11 heures 23, Heden à 11 heures 50.

Ce matin à neuf heures, vingt-cinq bicyclistes qui étaient échelonnés sur la route arrivent à toute vitesse et transmettent la nouvelle de l'arrivée de Stéphane.

Enfin, à 9 heures 37, un peloton environné d'un nuage de poussière apparaît au pont de Courbevoie; c'est le vainqueur entouré des velocemen qui sont allés au devant de lui à quelques kilomètres.

Un dernier enlèvement à superbe allure, et Stéphane passe au poteau d'arrivée acclamé par la foule.

Une foule immense de curieux et d'amateurs de sport vélocipédique, assistaient à l'arrivée du vainqueur; inutile d'ajouter qu'on lui a fait un accueil enthousiaste.

Il a donc parcouru les 572 kilomètres qui séparent Bordeaux de Paris en 25 heures 37 minutes. L'an dernier, le coureur anglais Mills avait accompli le même trajet en 26 heures 36 minutes, c'est donc pour le champion français une avance de 59 minutes sur l'ancien vainqueur. La vitesse de la course a été en moyenne de 22 kilomètres 500 à l'heure.

Le coureur, vêtu d'un jersey blanc, d'un court pantalon noir, et de souliers blancs, ayant les mollets nus, paraît en excellent état. Le vainqueur de cette grande épreuve annuelle a été aussitôt conduit dans la cour du restaurant Gillet, où il a été photographié avec sa machine, puis il est monté en

Feuilleton de l'ECHO DE LYON
16 Mai

LE TOUR DU MONDE

En Quatre-Vingts Jours
PAR
JULES VERNE

A six heures, le pilote monta à bord du Rangoon et prit place sur la passerelle, afin de diriger le navire à travers les passes jusqu'au port de Hong-Kong.

Passepartout mourait du désir d'interroger cet homme, de lui demander si le paquebot de Yokohama avait quitté Hong-Kong. Mais il n'osait pas, aimant mieux conserver un peu d'espoir jusqu'au dernier instant. Il avait confié ses inquiétudes à Fix, qui — le fin renard — essayait de le consoler, en lui disant que Mr. Fogg en serait quitte pour prendre le prochain paquebot. Ce qui mettait Passepartout dans une colère bleue.

Mais si Passepartout ne se hasardait pas à interroger le pilote, Mr. Fogg, après avoir consulté son Brasshaw, demanda de son air tranquille au pilote s'il savait quand il partirait un bateau de Hong-Kong pour Yokohama.

— Demain, à la marée du matin, répondit le pilote. — Ah ! fit Mr. Fogg, sans manifester aucun étonnement.

Passepartout, qui était présent, eût volontiers embrassé le pilote, auquel l'ex avait voulu tordre le cou.

— Quel est le nom de ce steamer ? demanda Mr. Fogg.

— Le Carnatic, répondit le pilote. — N'était-ce pas hier qu'il devait partir ?

— Oui, monsieur, mais on a dû réparer une de ses chaudières, et son départ a été remis à demain.

— Je vous remercie, répondit Mr. Fogg, qui de son pas automatique redescendit dans le salon du Rangoon.

Quant à Passepartout, il saisit la main du pilote et l'étreignit vigoureusement en disant :

— Vous, pilote, vous êtes un brave homme ! Le pilote ne sut jamais, sans doute, pourquoi ses réponses lui valurent cette amicale expansion. A un coup de sifflet, il remonta sur la passerelle et dirigea le paquebot au milieu de cette flottille de jonques, de tanks, de bateaux-pêcheurs, de navires de toutes sortes, qui encombraient les pertuis de Hong-Kong.

A une heure, le Rangoon était à quai, et les passagers débarquaient.

En cette circonstance, le hasard avait singulièrement servi Phileas Fogg, il faut en convenir. Sans cette nécessité de réparer ses chaudières, le Carnatic fut parti à la date du 5 novembre, et les voyageurs pour le Japon auraient dû attendre pendant huit jours le départ du paquebot suivant. Mr. Fogg, il est vrai,

était en retard de vingt-quatre heures, mais ce retard ne pouvait avoir de conséquences fâcheuses pour le reste du voyage.

En effet, le steamer qui fait de Yokohama à San-Francisco la traversée du Pacifique était en correspondance directe avec le paquebot de Hong-Kong, et il ne pouvait partir avant que celui-ci fût arrivé. Evidemment, il y aurait vingt-quatre heures de retard à Yokohama, mais, pendant les vingt-deux jours que dure la traversée du Pacifique, il serait facile de les regagner. Phileas Fogg se trouvait donc, à vingt-quatre heures près, dans les conditions de son programme, trente-cinq jours après avoir quitté Londres.

Le Carnatic ne devant partir que le lendemain matin à cinq heures, Mr. Fogg avait devant lui seize heures pour s'occuper de ses affaires, c'est-à-dire de celles qui concernaient Mrs. Aouda. Un débarqué du bateau, lui offrit son bras à la jeune femme et la conduisit vers un palanquin. Il demanda aux porteurs de lui indiquer un hôtel, et ceux-ci lui désignèrent l'Hôtel du Club. Le palanquin se mit en route, suivi de Passepartout, et vingt minutes après il arrivait à destination.

Un appartement fut retenu pour la jeune femme, et Phileas Fogg vella à ce qu'elle ne manquât de rien. Puis il dit à Mrs. Aouda qu'il allait immédiatement se mettre à la recherche de ce parent aux soins duquel il devait la laisser à Hong-Kong. En même temps il donnait à Passepartout l'ordre de demeurer à l'hôtel jusqu'à son retour, afin que la jeune femme n'y restât pas seule.

Le gentleman se fit conduire à la Bourse. Là, on reconnaît inmanquablement un personnage tel que l'honorable Jejeeh, qui comptait parmi les plus riches commerçants de la ville.

Le courtier auquel s'adressa Mr. Fogg connaissait en effet le négociant parisien. Mais, depuis deux ans, celui-ci n'habitait plus la Chine. Sa fortune faite, il s'était établi en Europe, — en Hollande, croyait-on, — ce qui s'expliquait par suite de nombreuses relations qu'il avait eues avec ce pays pendant son existence commerciale.

Phileas Fogg revint à l'Hôtel du Club. Aussitôt il fit demander à Mrs. Aouda la permission de se présenter devant elle, et, sans autre préambule, il lui apprit que l'honorable Jejeeh ne résidait plus à Hong-Kong, et qu'il habitait vraisemblablement la Hollande.

A cela, Mrs. Aouda ne répondit rien d'abord. Elle passa sa main sur son front, et resta quelques instants à réfléchir. Puis, de sa douce voix :

« Que dois-je faire, monsieur Fogg ? dit-elle. — C'est très simple, répondit le gentleman. Revenir en Europe. — Mais je ne puis abuser... — Vous n'abusez pas, et votre présence ne gêne en rien mon programme. — Passepartout ? — Monsieur, répondit Passepartout. — Allez au Carnatic, et retenez trois cabines. — Passepartout, enchanté de continuer son voyage dans la compagnie de la jeune femme, qui était fort gracieuse pour lui, quitta aussitôt l'Hôtel du Club.

XIX

Un Passepartout prend un trop vif intérêt à son maître, et ce qui s'ensuit.

Hong-Kong n'est qu'un îlot, dont le traité de Nanking, après la guerre de 1842, assura la possession à l'Angleterre. En quelques années, le génie colonisateur de la Grande-Bretagne y avait fondé une ville importante et créé un port, le port Victoria. Cette île est située à l'embouchure de la rivière de Canton, et soixante milles seulement la séparent de la cité portugaise de Macao, bâtie sur l'autre rive. Hong-Kong devait nécessairement vaincre Macao dans une lutte commerciale, et maintenant la plus grande partie du transit chinois s'opère par la ville anglaise. Des docks, des hôpitaux, des wharfs, des entrepôts, une cathédrale gothique, un « government-house », des rues macadamisées, tout ferait croire qu'une des cités commerçantes des comtes de Kent ou de Surrey, traversant le sphéroïde terrestre, est venue ressortir et ce point de la Chine, presque à ses antipodes.

Passepartout, les mains dans les poches, se rendit donc vers le port Victoria, regardant les palanquins, les bronettes à voile, encore en faveur dans le Cèleste-Empire, et toute cette foule de Chinois, de Japonais et d'Européens, qui se pressait dans les rues. A peu de choses près, c'était encore Bombay, Calcutta ou Singapour, que le digne garçon retrouvait sur son parcours. Il y a ainsi comme une trainée de villes anglaises tout autour du monde.

Passepartout arriva au port Victoria. Là, à l'embouchure de la rivière de Canton, c'était un fourmillement de navires de toutes nations, des anglais, des français, des américains, des hollandais, bâtiments de guerre et de commerce, des embarcations japonaises ou chinoises, des jonques, des sampans, des tanks, et même des bateaux-fleurs qui formaient autant de parterres flottants sur les eaux. En se promenant, Passepartout remarqua un certain nombre d'indigènes vêtus de jaune, tous très avancés en âge. Etant entré chez un barbier chinois pour se faire raser « à la chinoise », il apprit par le Figo de l'endroit, qui parlait un assez bon anglais, que ces vieillards avaient tous quatre-vingts ans ou moins, et qu'à cet âge ils avaient le privilège de porter la couleur jaune, qui est la couleur impériale. Passepartout trouva cela fort drôle, sans trop savoir pourquoi.

Sa barbe faite, il se rendit au quai d'embarquement du Carnatic, et là il aperçut Fix qui se promenait de long en large, ce dont il ne fut point étonné. Mais l'inspecteur de police laissait voir sur son visage les marques d'un vif désappointement.

— Bon ! se dit Passepartout, cela va mal pour les gentlemen du Reform-Club ! Et il accosta Fix avec son joyeux sourire, sans vouloir remarquer l'air vexé de son compagnon.

La suite à demain.

voiture et est parti au Hammam, salué une dernière fois, par les acclamations de la foule, qui a attendu encore pour voir arriver les autres concurrents.

Vigneaux est arrivé à Paris à 11 h. 18 minutes; c'est un jeune homme de 21 ans, petit mais très vigoureux. Il paraît en-core moins fatigué que Stéphane.

Hoden est arrivé à 1 heure 5 minutes, il est également dans de très bonnes conditions et le 4e, Gillot, à 2 heures et quelques minutes.

Paris, 15 mai.

Voici les autres coureurs arrivés dans la course de Bordeaux à Paris : 5e Lavoncourt, 3 h. 34; le 6e qui sera Meyer, n'est attendu que vers cinq heures.

### Un Drame à Nice

Vengeance d'un valet de chambre. — Un admirateur de Ravachol. — Tentative avortée. — Le coupable en fuite.

Au moment où se commettait l'assassinat de M<sup>me</sup> Bérard, qui a causé une si grande émotion dans notre région, une dépêche de Nice nous apprend qu'une tentative d'assassinat a été commise dans cette ville dans des circonstances à peu près identiques.

M<sup>me</sup> Garin de Cocconato, née de Cossolo, femme du consul du Portugal, dormait dans la soirée, lorsqu'elle fut réveillée par une vive douleur. Elle aperçut son valet de chambre qui, un poignard dans chaque main, venait de la frapper à la poitrine et qui avait déjà le bras levé pour recommencer. Elle para le coup, sauta sur l'assassin en appelant au secours, puis, affolée, se sauva de chambre en chambre poursuivie par l'assassin.

La femme de chambre, attirée par les cris, étant survenue, le meurtrier lui tira un coup de revolver. Blessée légèrement au front, elle eut la force d'ouvrir une fenêtre et de crier au secours. Un passant étant accouru, elle lui jeta la clé de l'appartement. Pendant ce temps, l'assassin prenait la fuite.

M<sup>me</sup> Garin s'était barricadée dans sa chambre. Elle ne tarda pas à être secourue par son mari qui rentra, accompagné de deux voisins. La blessée, qui ne court aucun danger, raconte sa lutte avec le meurtrier. Il est certain qu'elle ne doit la vie qu'à sa vigueur.

### L'Assassin

L'assassin, né dans les Vosges, est âgé de dix-neuf ans. Il paraît avoir agi sous l'empire d'une assemblée de folie anarchiste. Depuis quelque temps, il lisait avec un vif intérêt les récits des journaux concernant les exploits de Ravachol et coërits.

Dans sa surexcitation, il avait dit à la femme de chambre qu'il fallait tuer tous les riches pour se partager leurs biens. Celle-ci n'a pas attaché autrement d'importance à ce propos, croyant qu'il s'agissait d'une plaisanterie.

L'assassin avait réuni dans sa chambre un véritable magasin de poignards et de revolvers, de petit calibre, heureusement.

Lorsqu'il pénétra dans la chambre de M<sup>me</sup> Garin pour l'assassiner, il s'était muni de deux revolvers et de deux poignards.

M<sup>me</sup> Garin et son mari appartenaient tous deux à la vieille noblesse niçoise. Son père et son oncle, le comte de Cassole, reçurent en leur magnifique villa de Saint-Barthélemy, Napoléon III, et tous les Népols ont gardé le souvenir des somptueuses fêtes qui eurent lieu à l'occasion de cette visite.

Son cousin-germain, M. le comte de Cassole, président du Club de la voile, a été pendant longtemps président du comité des fêtes de Nice.

Ce pénible événement a causé une douloureuse émotion dans la société niçoise et dans la colonie étrangère où M<sup>me</sup> Garin de Cocconato est appréciée comme une femme charmante, de relations très agréables.

### Premières Constatations

Léon Valroff, l'assassin de M<sup>me</sup> Garin, n'est pas encore arrêté. Il est parti sans argent.

Il paraîtrait que le 1<sup>er</sup> mai il avait demandé une augmentation de salaire qui lui fut refusée. Il aurait alors déclaré qu'il se vengerait.

### DÉCOUVERTE DE DYNAMITE

Lens, 15 mai.

M. Elie Bayard fils, cultivateur à Mazingarbe, a trouvé en ensemençant un champ, 49 cartouches de dynamite enfouies dans la terre. Une enquête est ouverte.

### CINQ ENFANTS BRULÉS VIFS

Amiens, 15 mai.

Un terrible accident est arrivé à Amiens, quai de la Somme, près de la Chaudière.

D puis trois jours, le bateau *l'Espérance-Jésus*, appartenant au sieur Cappel, de Chauny (Aisne), était en déchargement devant l'usine des phosphates.

Hier, vers onze heures et demie du matin, un incendie éclata dans la cabine de ce bateau et se fit entendre; aussitôt une épaisse fumée s'échappa des jointures et l'on aperçut une vive lueur à l'intérieur.

Le sieur Cappel parait en ce moment au directeur de l'usine et sa femme était à l'extrémité du bâtiment.

L'urs cinq enfants étaient à ce moment dans l'intérieur de la cabine, renfermés dans un espace étroit.

Le nommé Gérard, ouvrier de l'usine, sans souci du danger qu'il pouvait courir, s'élança dans la cabine pour les sauver.

Là, un terrible spectacle s'offrit à sa vue : les enfants, tous entourés de flammes, poussaient des cris déchirants.

Gérard, ne perdant pas son sang-froid, en prit trois l'un après l'autre et les jeta dans l'eau pour éteindre le feu qui menaçait de les carboniser.

L'un de ces pauvres petits, âgé de onze ans, avait pris dans ses bras un de ses plus jeunes frères; il le passa aux personnes qui étaient accourues et, sortant du bateau, il se mit à fuir sur le chemin de halage les vêtements en feu.

Une personne eut la présence d'esprit de le jeter dans la rivière.

C'est leur malheureux père qui les repêcha tous à la nage.

Après les premiers soins donnés par un médecin, les cinq victimes ont été transportées à l'Hospice.

La cause de l'accident n'a pas été déterminée d'une façon bien exacte, mais il y a lieu de croire qu'il a été occasionné par un bidon à pétrole ou à essence qui se trouvait trop près d'un poêle.

Deux des enfants, Eudon, âgé de cinq ans, et Floré, âgé de neuf mois, ont subi combé vers quatre heures de l'après-midi à leurs brûlures; on ne croit pas que les trois

autres, âgés de onze, sept et trois ans, puissent survivre.

L'état de la dame Cappel inspire aussi de sérieuses inquiétudes; elle nourrissait son dernier enfant et la commotion qu'elle a ressentie fait craindre un dénouement fatal.

### Dépêches Diverses

#### LA VENGEANCE D'UN MARI

Audruicq, 15 mai.

Un nommé Victor Trifiugy, âgé de vingt-sept ans, rentier à Granfort, a été trouvé étranglé dans la pâture de M. Clovis Dégauve, cultivateur, à Oye.

On croit que Trifiugy a été la victime de la vengeance d'un sieur Betourne dont la femme était sa maîtresse.

Le parquet de Saint-Omer s'est transporté sur les lieux avec le docteur Bacheléty. Aucune arrestation n'a encore été opérée. On a saisi une correspondance qui ne laisse aucun doute sur les relations existant entre Trifiugy et la femme Betourne.

#### UNE EXECUTION MILITAIRE

Bidah, 15 mai.

On a fusillé hier matin à Bidah un tirailleur indigène qui avait assassiné un de ses camarades pour lui voler cinquante centimes; le condamné a refusé de se laisser bander les yeux.

#### INCENDIE AU FAUBOURG SAINT-ANTOINE

Paris, 15 mai.

Un incendie qui a éclaté hier, à dix heures du soir, rue des Boulets, quartier du faubourg Saint-Antoine, a détruit trois maisons dont une fabrique de cartes. Les dégâts sont très importants. Un pompier a été blessé.

#### LES

### Elections des Maires dans la Région

#### RHONE

Villefranche. — Ont été élus : M. Delille, maire, MM. Laurent, 1<sup>er</sup> adjoint; Troussier, 2<sup>e</sup> adjoint.

Sainte-Foy-les-Lyon. — M. Du Marais est élu maire, par 18 voix sur 21 votants, MM. Blanc, Marcellin et Millon sont élus adjoints par 18 voix sur 21 votants.

La Mulatière. — M. Combe, est élu maire, MM. Chardigny et Bouron, sont élus adjoints.

Tarare. — M. Champier a été élu maire par 25 voix.

Il a déclaré qu'il refusait l'honneur qui lui est fait par ses collègues.

Il y aura lieu de procéder à un autre tour de scrutin.

L'Arbresle. — M. Clayette a été élu maire au 1<sup>er</sup> tour par 23 voix sur 23 votants.

M. Trévoix, ex-maire est élu 1<sup>er</sup> adjoint au 1<sup>er</sup> tour par 15 voix contre 4 données à M. Allagrola.

M. Allagrola est élu 2<sup>e</sup> adjoint. Tous les élus sont républicains. M. Trévoix était aux élections du 1<sup>er</sup> mai, porté sur la liste du parti ouvrier.

Saint-Rambert-l'Île Barbe. — M. Marcuit est nommé maire et M. Poyard, adjoint.

#### AIN

Bourg. — Ont élus : maire, M. Verne, précédé maire, 22 voix sur 25.

Premier adjoint, M. Morel, retraité, 23 voix, au deuxième tour. Au premier tour, M. Auvray, ex-adjoint, avait eu 14 voix; il a refusé.

Deuxième adjoint, M. Auhier, ex-directeur du *Courrier*, 20 voix au troisième tour. Aux deux premiers tours, M. Loiseau, ex-adjoint, avait obtenu 21 et 17 voix; il a refusé.

Belley. — M. Mante est réélu maire; MM. Candy et Bourcelin, sont nommés adjoints, tous trois sont républicains.

Villebois. — M. Sourd est élu maire par 14 voix sur 15 votants. M. Agnat est nommé adjoint par 13 voix sur 15 votants.

#### SAONE ET LOIRE

Mâcon. — Elections. — M. Bouilly, opportuniste, est nommé maire. MM. Guillaumin et Desreaux, adjoints.

Chalon-sur-Saône. — Elections. — Le maire et les deux adjoints sortants ont été réélus à l'unanimité. M. Malfroy, maire, MM. Gobel et Jannin-Nallet, adjoints; tous républicains.

Tournus. — Elections. — La nouvelle municipalité a été élue ce matin par le conseil municipal. Elle se compose, comme précédemment, de MM. Bessard, maire, Langelin et Seigneuret, adjoints.

#### LOIRE

Saint-Etienne. — M. Tardy est élu maire, par 33 voix sur 34 votants. Ont élus adjoints : MM. Barrailon, Chatroilloux, Pერი, Bory, Guyard et Chazelles.

Saint-Chamond. — Ont élus : maire, M. Vial aîné; premier adjoint, M. Viallon; deuxième adjoint, M. Lagler.

Izieux. — Ont élus : MM. Roblin, maire; Limonne et Vincent, adjoints.

Saint-Martin-en-Coailleux. — Ont élus : MM. Humbert, maire; Pénéat et Raymond, adjoints.

Saint-Julien-en-Jarez. — Ont élus : MM. Neyraud, maire; Dubouff et Montet, adjoints.

Roanne. — M. Puy est élu maire par 26 voix sur 27 votants.

M. Fortier-Beaulieu, premier adjoint, par 26 voix.

M. Pin, deuxième adjoint, également par 26 voix.

#### DROME

Valence. — Ont élus : maire, M. David; premier adjoint, M. Malizard; deuxième adjoint, M. Colombat.

#### ISERE

Grenoble. — Ont élus : Maire, M. le docteur Gaché; sur 29 votants il a obtenu 28 voix. Des applaudissements accueillent ce résultat. 1<sup>er</sup> adjoint, M. Morel, avec 26 voix; 2<sup>e</sup> adjoint, M. Duclot, avec 18 voix; 3<sup>e</sup> adjoint, M. Marquain, avec 19 voix.

A 9 heures, la municipalité était constituée. M. Eymard est nommé par ses collègues secrétaire pour la session de mai.

M. Tartari, doyen professeur à la Faculté de droit, nouvellement élu, demanda la parole sur un projet de loi, à l'égard du transfert de l'hospice des vieillards à la Tronche, il demande un sursis aux travaux qui doivent être donnés en adjudication le 21 mai courant.

Cette question brûlante ravive un instant plusieurs de nos conseillers et nous assistons à un tournoi pacifique où l'éloquence se dispute entre M. Tartari et M. Eymard avocat.

M. le maire cherche à calmer les deux opinions et, sur sa demande, on met aux voix la proposition de M. Tartari qui n'est pas adoptée par 17 voix contre ses partisans qui s'élevaient à 14. Le transfert des hospices suivra son cours au gré des malades, des vieillards et de la population grenobloise

qui verra enfin avec plaisir cette question vieille de dix ans avoir une solution définitive.

La séance est levée à neuf heures et demie.

Saint-Marcellin. — Ont été élus : Maire, M. Matrière, par 13 voix, en remplacement de M. Chalvet.

Premier adjoint, M. Pécout, par 19 voix, en remplacement de M. Perret.

Deuxième adjoint, M. Peyron, par 18 voix en remplacement de M. Matrière.

Tous trois sont républicains.

MM. Chalvet et Perret avaient déclaré qu'ils déclinaient toute candidature.

Voiron. — Ont été élus à l'unanimité des 23 membres présents : maire, M. Ernest Imbert; adjoints : MM. Henri Meunier et Ferdinand Martignon, qui occupaient tous trois précédemment ces postes de confiance.

Vienna. — Les nouveaux conseillers municipaux de notre ville se sont réunis hier matin à 10 heures en séance publique pour procéder à la nomination du maire et de ses deux adjoints.

Vingt-quatre conseillers seulement étaient présents, trois d'entre eux n'ayant pas voulu accepter leur mandat pour différents motifs que nous ferons connaître en temps et lieu.

Ont été élus : Maire, M. Jouffray, 23 voix; 1<sup>er</sup> adjoint, M. Gayvallet, 23 voix; 2<sup>e</sup> adjoint, M. Jollans, 23 voix.

### DÉPARTEMENTS

#### RHONE

Villefranche. — Incendie. — Un incendie d'une certaine importance s'est déclaré hier soir, à neuf heures, dans les entrepôts de M. Chapuis, épicerie-à-la-vapeur, rue Nationale.

Cet entrepôt était bondé de tonneaux de pétrole, d'essence, d'huile, etc., aussi en peu d'instants les flammes montèrent à une hauteur prodigieuse, et, malgré les prompts secours apportés par nos braves pompiers qui ont été, comme d'habitude, à la hauteur de leur tâche, tout a été la proie des flammes.

Les causes du sinistre sont purement accidentelles.

Les pertes, qui sont évaluées à la somme de 30,000 fr., sont couvertes par une compagnie d'assurances.

Sainte-Foy-les-Lyon. — Société de secours mutuels. — Le conseil d'administration de la société de secours mutuels de Sainte-Foy-les-Lyon s'est réuni hier soir à la mairie sous la présidence de M. Nicolas Berthet.

Le but de la réunion était l'organisation d'une tombola au profit de la Société.

Les lots seront nombreux et nous ne saurions trop encourager toutes les personnes charitables à adresser leurs offrandes à M. Nicolas Berthet, président.

Le tirage de la tombola aura lieu vers le milieu de l'été et nous croyons savoir qu'à cette époque, une fête sera organisée, à laquelle l'Union lyrique, fanfare de Sainte-Foy-les-Lyon, prêterait son concours.

Nul doute que ce sera charmant. Aussi le succès est-il, d'ores et déjà assuré.

#### DROME

Valence. — Aux chantiers de l'Abattoir. — Nous avons parlé, ce matin, de l'amitié qui régnait entre les ouvriers français et italiens travaillant à l'Abattoir.

Cette amitié existait depuis quelque temps et, chaque fois qu'il y avait un embauchage d'Italiens, les ouvriers français avaient en gain de cause auprès de l'entrepreneur; mais, cette dernière fois, il leur fut répondu par M. Datur, qui se fit à son contremaître né Italien, que s'ils n'étaient pas contents, il se passerait d'eux et n'occuperait que des Italiens et, séance tenante, il paya les délégués envoyés et les renvoya.

Tous les ouvriers français suivirent ceux qui venaient d'être congédiés et firent une manifestation, drapeau en tête, disant qu'ils ne voulaient pas travailler avec des sujets de la Triple-Alliance. Ils allèrent trouver M. Chalament, qui remplissait les fonctions de maire et qui leur permit d'intervenir.

Les ouvriers iront demain au chantier, ils exposent qu'ils ne travailleront plus qu'à la condition que les délégués soient renvoyés et que les Italiens disparaissent du chantier.

Au dernier moment les ouvriers viennent nous dire que les Italiens, voyant leur cas tout à fait mauvais, voulaient être réglés de suite pour quitter les chantiers.

L'entrepreneur n'a pas voulu les écouter et a pris ces ouvriers d'attendre les événements.

— Etat-civil. — Naissances, 4; mariages, 4.

Décès. — Henri Buffat, 65 ans; Jacques Bassot, 68 ans; Marie Dejoux, 62 ans; Louis Lavardère, 66 ans; Antoine Roux, 77 ans; Dina-Ruel, 25 ans; Marie Héritier, 6 ans; Lancy-Alix Courret, 8 ans; Camille Vasseur, 51 ans; Marguerite Buffier, 61 ans; Maurice Duverney-Prêt, 65 ans; Victor Peyroun, 70 ans.

Saint-Rambert-d'Albon. — Installation de la municipalité. — Grande fête aujourd'hui à Saint-Rambert pour recevoir M. Strauss, préfet de la Drôme, qui a bien voulu venir installer dans ses fonctions la nouvelle municipalité à la tête de laquelle nous sommes heureux de voir comme maire M. Loubat, procureur de la République à Saint-Etienne, et comme adjoint M. Paul Dumaine.

A 10 heures, le conseil municipal précédé de la brigade de gendarmerie et escorté par la compagnie des sapeurs-pompiers, se rend à la gare pour recevoir M. le préfet.

L'Orphéon de Sabions qui prêtait son concours à cette fête s'y trouvait également.

A 10 heures 30 le train arriva; M. Loubat, à la tête de son conseil, reçoit M. Strauss sur le quai de la gare.

L'Orphéon de Sabions entonne la *Marseillaise* saluée par de vifs applaudissements.

M. le préfet adresse quelques paroles au directeur de l'Orphéon, et termine par le cri de : Vive la République! répété avec enthousiasme par toute la foule, et suivi par ceux de : Vive M. le Préfet et Vive M. le maire.

La fanfare des pompiers d'Annonay arrive dix minutes après; elle est reçue par une délégation des pompiers de Saint-Rambert, M. Rignol et plusieurs conseillers municipaux.

Le cortège se met aussitôt en marche, se dirigeant à la mairie, où M. Loubat souhaita la bienvenue à M. le préfet et le remercia de la voir donner à cette fête municipale l'honneur de sa présence.

M. le Préfet, en termes vibrants de patriotisme, félicite la nouvelle municipalité et son sympathique maire d'avoir su triompher de toutes les résistances et, sur les bases de nos grands principes, d'avoir su donner à Saint-Rambert une administration aussi républicaine que dévouée aux intérêts de la commune.

Des applaudissements nombreux accueillent ces paroles.

On se rend ensuite à la salle du banquet auquel prennent part 300 convives.

Le banquet était présidé par M. Strauss, préfet de la Drôme, ayant à sa droite M.

Loubat, le nouveau maire, et à sa gauche M. Forier, avocat d'académie. A la table d'honneur avaient également pris place : M. Raoul Strauss, chef de cabinet du préfet; M. Richard, vice-président au Tonkin; M. Pellenc, juge d'instruction à Vienna; MM. Cognat et Sannier, capitaine et lieutenant des sapeurs-pompiers, et tous les conseillers municipaux.

Divers toasts ont été portés par MM. Loubat, Strauss et Forier; mais l'heure tardive ne nous permet pas d'en donner le détail.

En résumé, cette fête sera une des plus belles que Saint-Rambert ait vues depuis plus de cinquante années et la visite de M. le préfet restera longtemps dans la mémoire des habitants aucun d'eux ne se rappelant avoir jamais eu l'honneur d'une pareille visite.

#### AIN

Ambérieu-en-Bugey. — Fête des sapeurs-pompiers. — La réunion annuelle des sapeurs-pompiers des communes d'Ambérieu, Ambronay, Betton, Saint-Maurice-Reimans, Château-Gaillard, Douvres, Saint-Rambert et Torcieu, a eu lieu hier dimanche à Ambérieu.

A 11 heures 1/2 du matin, M. Bérard, conseiller général du canton, accompagné de MM. Dojat-Riguet, maire d'Ambérieu; Moine et Monnin, adjoints au maire d'Ambérieu; Richard, maire de Château-Gaillard; Ballivy, maire d'Ambronay; Jay, maire de Saint-Maurice, a passé en revue toutes ces compagnies de pompiers.

A midi et demi a eu lieu sur le Champ-de-Mars un grand banquet auquel assistaient toutes les personnalités que nous venons de nommer. Nous remarquons encore M. Lyonais, capitaine des pompiers de Douvres; Cochaud, capitaine d'Ambronay; Léautier, capitaine des pompiers de Saint-Rambert et conseiller municipal de cette commune, etc. Après le banquet, très bien servi, en commun, par les divers hôteliers de la localité.

M. Bérard, conseiller général, a prononcé un éloquent discours, dans lequel, après avoir souhaité la bienvenue aux compagnies de sapeurs-pompiers; il a retracé en termes élevés leur rôle de devoir, de dévouement et de sacrifices, et il a terminé en levant son verre à la France et à la République.

Ce discours a été salué par d'unanimes et longs applaudissements, non seulement des convives, mais de la foule nombreuse qui se pressait sur le Champ-de-Mars.

Sur la proposition de M. Lyonais, une quête faite au profit du monument des Enfants de l'Ain, a produit 27 fr. 50.

M. Aubrand, sous-préfet de Belley, s'était fait excuser par dépêche de ne pouvoir assister à cette fête.

Un bal très animé a terminé cette charmante réunion.

### FÊTE DE BIENFAISANCE

#### A Villefranche

On nous télégraphie de Villefranche : Favorisés par un temps splendide, les courses vélocipédiques de Villefranche ont eu un plein succès.

Dès la première heure une animation extraordinaire règne dans notre ville brillamment pavée, de tous côtés on ne voit que giurlandes et banderoles, une foule nombreuse envahit déjà les rues et places pour assister à l'arrivée des coureurs qui viennent par petits groupes, de toutes les directions.

A dix heures du matin, a eu lieu le départ du ballon *le Caladous*, monté par M. Pompeien-Piraud, directeur de la société aéronautique lyonnaise.

A une heure et demie, le défilé des vélocipèdes, conduit par la société la Pédale Caladoise et précédé par la fanfare de Villefranche qui ouvre la marche, part de la place Claude-Bernard, suivant la rue Nationale, pour se rendre directement place du Promeneur, lieu du vélodrome: leur tenue à tous est superbe, leur allure pleine d'entrain, des maches des plus diverses et de tous systèmes roulent côte à côte; la foule est énorme, néanmoins le bon ordre a été assuré, grâce à la sagesse des habitants de Villefranche, ainsi qu'au zèle de la police qui en cette occasion a été bien au dessus de sa tâche.

La première course commence à 2 heures. M. Repos, commissaire, donne le signal du départ.

Course internationale (pupilles) bicyclettes et bicyclettes, 2 prix, 140 francs. Parcours 1,400 mètres. — 1<sup>er</sup> prix, M. Guignet; 2<sup>e</sup> prix, M. Morel, de Villefranche.

Course cantonale, bicyclettes et bicyclettes, 5 prix, 400 francs, parcours 2,450 mètres. — 1<sup>er</sup> prix, M. Harsagnet; 2<sup>e</sup> prix, M. Camille Petrus; 3<sup>e</sup> prix, M. Duret; 4<sup>e</sup> prix, M. Morel; 5<sup>e</sup> prix, M. Wiff.

Course régionale, tricycles, 3 prix, 350 francs. — 1<sup>er</sup> prix, M. Lambrecht (Cyclophilie lyonnaise); 2<sup>e</sup> prix, M. Collomb (Cyclophilie lyonnaise); 3<sup>e</sup> prix, M. Durif (Cyclophilie lyonnaise).

Grande course internationale, bicyclettes et bicyclettes, 4 prix, parcours 12,250 mètres. — 1<sup>er</sup> prix, 4,000 francs, M. Cassignard, cycliste bordelais; 2<sup>e</sup> prix, 500 francs, M. Cottereau (Club dijonnais); 3<sup>e</sup> prix, 300 fr., M. Fournier, du Mans; 4<sup>e</sup> prix, 200 francs, M. Médinger (Club aigonais).

Course régionale, bicyclettes et bicyclettes, 4 prix, 650 francs. Parcours, 4,200 mètres. — 1<sup>er</sup> prix, M. Dumoulin, Club Forézien; 2<sup>e</sup> prix,

Lyons d'une municipalité ainsi constituée : M. Gaillon, maire; MM. Rossignol, Che...

LES GYMNASTES DE LAUSANNE

Les gymnastes de Lausanne, après une nuit de repos bien mérité se sont rendus hier à une heure de l'après-midi au Grand-Théâtre...

La Fête

L'Harmonie municipale, sous l'habile direction de M. Mornay, interprète d'une façon magistrale une fantaisie sur l'Arlesienne...

Réception à la Brasserie Rinck

A huit heures et demie, une réception a été offerte aux gymnastes sous la véranda de la brasserie Rinck.

Discours de M. Dantonville

L'orateur rappelle la raison de la profonde sympathie de notre nation envers la Suisse.

Discours de M. Coruzet

Monsieur le Président et MM. les Membres de la Société fédérale de gymnastique, section Bourgeoise de Lausanne.

Discours de M. Coruzet

Monsieur le Président, Monsieur le Maire, Messieurs.

La France est, dit-on dans le monde, un pays chevaleresque; c'est sur son cœur qui la conduit.

Aujourd'hui, ce sont nos cœurs reconnaissants qui nous animent devant vous.

Les vieux volontaires lyonnais de la guerre de 1870-71 ont le culte du souvenir.

Il n'est pas oublié l'année terrible. Jamais ils ne perdent la mémoire de l'hospitalité que le généreux peuple suisse a accordée à nos soldats malheureux.

M. Crouzet, président de la Société fraternelle des engagés volontaires de 1870-71, a prononcé l'allocution suivante :

Monsieur le Président, Monsieur le Maire, Messieurs.

La France est, dit-on dans le monde, un pays chevaleresque; c'est sur son cœur qui la conduit.

Aujourd'hui, ce sont nos cœurs reconnaissants qui nous animent devant vous.

Les vieux volontaires lyonnais de la guerre de 1870-71 ont le culte du souvenir.

Il n'est pas oublié l'année terrible. Jamais ils ne perdent la mémoire de l'hospitalité que le généreux peuple suisse a accordée à nos soldats malheureux.

M. Crouzet, président de la Société fraternelle des engagés volontaires de 1870-71, a prononcé l'allocution suivante :

Monsieur le Président, Monsieur le Maire, Messieurs.

La France est, dit-on dans le monde, un pays chevaleresque; c'est sur son cœur qui la conduit.

Aujourd'hui, ce sont nos cœurs reconnaissants qui nous animent devant vous.

Les vieux volontaires lyonnais de la guerre de 1870-71 ont le culte du souvenir.

Il n'est pas oublié l'année terrible. Jamais ils ne perdent la mémoire de l'hospitalité que le généreux peuple suisse a accordée à nos soldats malheureux.

M. Crouzet, président de la Société fraternelle des engagés volontaires de 1870-71, a prononcé l'allocution suivante :

Monsieur le Président, Monsieur le Maire, Messieurs.

La France est, dit-on dans le monde, un pays chevaleresque; c'est sur son cœur qui la conduit.

Aujourd'hui, ce sont nos cœurs reconnaissants qui nous animent devant vous.

M. Koenig, vice-président de l'Union patriotique du Rhône, prend ensuite la parole en ces termes, et remet un superbe bronze à la société de Lausanne.

Discours de M. Koenig

Chers amis, Après le témoignage des anciens soldats de l'année terrible, voici celui des enfants d'honneur, de tous ceux qui ont grandi avec le sentiment profond des devoirs tracés à la génération actuelle.

Votre histoire le prouve : l'éducation physique développe et accroît les qualités morales qui font les peuples forts et indépendants.

Aussi, nous inspirant, comme vous, des traditions de l'antiquité, nous vous est-il de rendre aujourd'hui un hommage à la fois solennel et cordial aux gymnastes de votre pays ami, patrie des Postolozzi et des Cluis; mais nous voulons surtout renouveler entre les fils des deux nations le serment de fidèle amitié qui a uni les pères à travers les siècles.

Et comme gage fraternel, acceptez pour la Bourgeoisie de Lausanne ce modeste souvenir qui vous est offert au nom de vos camarades des vingt sociétés de gymnastique et d'instruction militaire de Lyon.

M. Mayor, au nom de la Société de gymnastique suisse de Lyon, offre une superbe couronne à ses compatriotes en leur disant : « Cette couronne, suspendue dans votre salle, vous rappellera votre voyage à Lyon et vous fera penser que dans la grande cité industrielle il y a de nombreux patriotes qui seront toujours heureux de vous serrer la main. »

MM. Ami Girard, membre honoraire, et Carra, ex-président de la Société de Lausanne, répondent ensuite par des paroles vibrantes de patriotisme et tous les spectateurs, enthousiasmés, orientent : « Vive la Suisse ! Vive Lausanne ! »

La dernière partie de la fête n'a pas été moins brillante.

L'Harmonie municipale a interprété une fantaisie sur Patrie le chef-d'œuvre de Padellaro.

Puis nous avons assisté aux merveilleux de la statuaire, tableaux historiques et artistiques exécutés par vingt-quatre membres de la Bourgeoisie.

Les poses plastiques se sont terminées par le Serment de Grütli où les fédérés suisses jurent de mourir pour la défense de leur liberté, et par l'apothéose de la République française protégeant les arts, l'industrie, le commerce et l'agriculture.

Ce groupe est très bien rendu, on bisse, on acclame les artistes, qui l'Harmonie municipale attaque la Marseillaise que les assistants entendent debout.

A ce moment l'enthousiasme est indescriptible et ce n'est pas sans regret que l'assistance voit finir cette superbe fête unique dans les annales de la gymnastique.

Et maintenant, gymnastes lyonnais, nous voisins nous ont montré ce que l'on peut faire avec le travail et la discipline. A l'œuvre donc et que bientôt nous puissions vous applaudir dans des exercices de haute difficulté que les gymnastes de la Bourgeoisie, ont exécuté hier, devant vous, au Grand-Théâtre.

Le capitaine Delaunay, membre de l'Union patriotique du Rhône, président de la fête, a donné la parole à M. Dantonville, président de l'Union.

M. Dantonville rappelle la raison de la profonde sympathie de notre nation envers la Suisse.

M. Rougier se lève à son tour et remercie M. Barthe de ses aimables paroles.

Il a été, dit-il, heureux en 1897, d'accepter la présidence de la Société, car il savait sur quelles bases elle était établie, il connaissait son but ; faire le bien, pratiquer la solidarité.

L'orateur fait l'éloge du comité de patronage, qui a à sa tête des hommes dévoués ne ménageant ni leur temps ni leur peine quand il s'agit d'être utiles à leurs semblables.

M. Rougier termine en buvant aux administrateurs de l'Union, qui ont toujours été infatigables et dévoués collaborateurs, il boit à la prospérité de la Société et à la presse lyonnaise.

M. Grel lève ensuite son verre en l'honneur des dames.

Aussitôt après les toasts, la parole est donnée aux chanteurs. M. Grel, sollicité en sa qualité de président de la commission, d'ouvrir le feu, commence bravement et recueille de très vifs applaudissements.

Après M. Cabanes, d'autres encore, de véritables artistes, retiennent longtemps les joueurs convives, si longtemps même, que l'heure à laquelle devait commencer le bal, car un bal à clôturé cette soirée, avait de puis longtemps sonné quand les dîneurs ont quitté la salle du banquet.

Le bal, inutile de le dire, a été très brillant et animé. Il s'est certainement terminé fort tard. Nous regrettons de ne pouvoir indiquer l'heure, les exigences du service nous ayant forcé à le quitter, bien à regret, au moment où il battait son plein.

LA GRÈVE DU GAZ

Mouvement de la Grève. — Gros et petits actionnaires. — Marseille et Lyon.

La Grève du gaz est à peine déclarée, que de tous les côtés on installe de nouveaux systèmes d'éclairage.

Dès à présent on peut voir dans de grands établissements fonctionner des lampes à pétrole de différentes marques, d'où jaillissent des flots de lumière à faire rougir le gaz.

Ce mouvement ne fait que commencer, et, d'après les renseignements qui nous sont fournis, tout porte à croire que dans un délai très rapproché l'usage du pétrole sera tellement généralisé, qu'il sera devenu la règle et la loi de l'exception.

On compte aujourd'hui environ 1,500 grévistes et plus de 5,000 lampes ont été posées.

Quelle a été la cause de cette grève ? La rapacité de la compagnie.

Dans l'espoir de conserver de gros dividendes, elle compromet le budget de ses recettes.

Si nous cherchons qui sera victime de cette campagne contre la compagnie du gaz, on peut dire que c'est l'épargne.

Les petits actionnaires, qui, pour différents motifs, sont obligés de vendre, ou qui, en présence du mouvement général de la grève, veulent réaliser, subissent déjà une perte assez sensible.

Les portefeuilles bien garnis, connaissant seuls la situation de la compagnie, s'empresent d'acheter.

Il est si facile à des administrateurs de sociétés financières aussi puissantes, de faire de la hausse et de par conséquent de réaliser de grosses différences, que dans un certain langage, on appelle bénéfices et qu'à plus juste titre on devrait appeler autrement !

Telle est la manière d'administrer de la compagnie dans l'intérêt des actionnaires.

L'exemple donné par les consommateurs marseillais aurait pu servir de leçon à notre compagnie lyonnaise.

Ce matin, à six heures, les gymnastes ont visité Fourvière, puis se sont embarqués sur une mouche pour visiter l'île-Barbe, et le tombeau du maréchal Castellane.

A cinq heures, aura lieu le dîner officiel à l'hôtel des Quatre-Nations.

A six heures et demie, départ de l'hôtel pour la gare des Brotteaux.

Les clairons de l'Eclair devront se rendre aujourd'hui, à quatre heures, en tenue, au siège de la société pour accompagner à la gare les gymnastes suisses.

L'Union Lyonnaise

Une des plus anciennes et des plus florissantes sociétés de secours mutuels de Lyon, la 112<sup>e</sup>, c'est-à-dire l'Union Lyonnaise, a célébré hier sa fête annuelle.

Comme ils le font chaque année depuis 1848, date de la fondation de la société, les membres de l'Union lyonnaise ont donné à cette occasion, dans les salons du Pré aux Clercs, un banquet tout intime où les seuls invités étaient les représentants de la presse.

Mais avant de parler du banquet, un mot sur la société.

L'Union lyonnaise fut fondée en 1848; ses débuts furent assez difficiles mais, sous l'active impulsion de son président, M. le professeur Rougier, la société augmenta très rapidement le nombre de ses adhérents et les fonds destinés à sa caisse de retraite.

Quand, en 1867, M. Rougier en devint le président, la société comptait 200 membres et possédait 12,000 francs. Actuellement le nombre de ses adhérents dépasse 700, son capital atteint 200,000 francs et depuis 20 ans elle sert à une vingtaine de ses membres des pensions modestes, il est vrai, mais qui ne feront que s'accroître.

De plus, l'Union qui n'est pas seulement une société de secours, mais aussi de prévoyance, a fondé un comité de patronage qui s'efforce de placer ceux de ses adhérents à qui les hasards de l'existence ont fait perdre leur position.

Ce comité, sous l'habile direction de M. Magnier a rendu et rend de très réels services; l'année dernière il a placé plus de cent employés, pour la plupart dans d'excellentes conditions.

On voit donc que l'Union Lyonnaise est une société philanthropique de la plus grande utilité; et qui pratique dans la plus large mesure cette vertu si rare : la solidarité.

Mais revenons au banquet. Une certaine de convives environ, parmi lesquels MM. Rougier, professeur à la Faculté de droit, président de la société; Barthe, directeur du Grand Bazar, vice-président; Magnier, président du comité de patronage; Grel, président de la commission; Gacon, membre honoraire; D'rougier, Allemand, Martin, Barillot, Limorin, Lamour, Seroni, Bauharis.

Au dessert, M. Barthe se lève et, en quelques paroles, porte la santé de M. Rougier, dont il fait l'éloge.

« Aujourd'hui, mon cher président, nous célébrons vos noces d'argent, car il y a vingt-cinq ans que vous nous faites l'honneur d'accepter la présidence de l'Union lyonnaise. »

« Vous avez rendu à la Société d'immenses services; plus que pas un, vous avez contribué à sa prospérité, aussi, nous ne pouvons que souhaiter la célébration de vos noces d'or. »

« Messieurs, je porte la santé de Paul Rougier. »

M. Rougier se lève à son tour et remercie M. Barthe de ses aimables paroles.

Il a été, dit-il, heureux en 1867, d'accepter la présidence de la Société, car il savait sur quelles bases elle était établie, il connaissait son but ; faire le bien, pratiquer la solidarité.

L'orateur fait l'éloge du comité de patronage, qui a à sa tête des hommes dévoués ne ménageant ni leur temps ni leur peine quand il s'agit d'être utiles à leurs semblables.

M. Rougier termine en buvant aux administrateurs de l'Union, qui ont toujours été infatigables et dévoués collaborateurs, il boit à la prospérité de la Société et à la presse lyonnaise.

M. Grel lève ensuite son verre en l'honneur des dames.

Aussitôt après les toasts, la parole est donnée aux chanteurs. M. Grel, sollicité en sa qualité de président de la commission, d'ouvrir le feu, commence bravement et recueille de très vifs applaudissements.

Après M. Cabanes, d'autres encore, de véritables artistes, retiennent longtemps les joueurs convives, si longtemps même, que l'heure à laquelle devait commencer le bal, car un bal à clôturé cette soirée, avait de puis longtemps sonné quand les dîneurs ont quitté la salle du banquet.

Le bal, inutile de le dire, a été très brillant et animé. Il s'est certainement terminé fort tard. Nous regrettons de ne pouvoir indiquer l'heure, les exigences du service nous ayant forcé à le quitter, bien à regret, au moment où il battait son plein.

Chronique Locale

Le Calendrier. — Lundi 16 Mai, 137<sup>e</sup> jour de l'année.

Dernier quartier 19; nouvelle lune le 26. Soleil : lever, 4 h. 19; coucher, 7 h. 35.

AGRESSIONS.

Hier, à minuit, le sieur Victor Mathieu, âgé de 43 ans, teinturier, demeurant rue Belfort, 6, sortait d'un débit de liqueurs de la rue d'Ivry, lorsqu'un individu nommé Guignol profita de son état d'ivresse pour le frapper de plusieurs coups de poing et lui faire quelques contusions.

La victime a porté plainte immédiatement au commissaire de police.

Au même moment, le nommé Joseph Botte, 25 ans, guimpier, demeurant rue du Chariot d'Or, 8, recevait, à la suite d'une discussion avec le sieur Marius Lalory, tulleiste, plusieurs coups de poing au visage et quelques contusions à la figure.

Il paraîtrait que le sieur Botte était allé au domicile de Lalory pour lui réclamer sa concubine qui avait déserté le toit... conjugal. C'est à la suite d'une discussion à ce propos que Lalory a frappé Botte.

Discussion orageuse. — Dans la journée d'hier, la femme Marie Mannin, âgée de 40 ans, née aux Abrets et demeurant rue des Calattes, 55, a eu une vive discussion avec son mari. Des paroles, on en vint aux coups; malheureusement à la fin du combat Marie Mannin avait le bras cassé. On l'a admise d'urgence à l'Hôtel-Dieu.

Déjà victime : la victime est mère de 15 enfants. Pourvu que cet accident ne l'empêche pas de continuer son œuvre de mère patriote.

Chat enragé. — Des gardiens de la paix ont été requis avant-hier, à 5 heures du soir, par le nommé Coussina, demeurant cours Lafayette 128, pour abattre un chat qui présentait des symptômes d'hydrophobie. Ils ont atteint le chat qui se tenait caché dans l'escalier et l'ont abattu à coups de sabre et de revolver. La fille de M. Coussina et une jeune ouvrière, avaient déjà été griffées par l'animal. Le cadavre du félin a été porté à l'École vétérinaire pour être soumis à une minuscule autopsie.

Vol à l'étalage. — Hier, à 11 heures 1/2 du matin, le nommé Jean Piron, revendeur, âgé de 49 ans, a été surpris au moment où il enlevait un panier de petits pois d'une

Les Marseillais payaient le gaz 0 fr. 33; ils ont demandé à la compagnie de le réduire à 0 fr. 20. Elle a d'abord refusé; en présence de la généralisation de la grève, elle a consenti au prix de 0 fr. 20, mais à condition que les Marseillais le demandent à 0 fr. 46.

Les administrateurs de la compagnie lyonnaise ont supposé que ce qui se passait à Marseille ne pouvait se mettre en pratique à Lyon.

C'est une erreur : le tempérament est le même quand il s'agit de défendre son porte-monnaie. La compagnie apprendra qu'on est aussi énergique à Lyon qu'à Marseille.

Elle verra que la grève n'est pas le fait des marchands de lampes et de pétrole, mais de tous les consommateurs en général.

Il y a lieu de faire connaître les agissements de la compagnie, qui, pour enrayer le mouvement de la grève, va aujourd'hui offrir le gaz à un prix inférior.

Tout le monde comprend, qu'en agissant ainsi, elle fait fausse route.

Elle n'a pas plus le droit de vendre le gaz à des prix différents, soit aux uns, soit aux autres, que l'Etat n'a le droit de vendre son tabac ou son papier timbré à des prix divers.

Les établissements qui, au mépris du principe de la solidarité, ont traité avec la compagnie du gaz, n'ont-ils pas à craindre de perdre au centuple, dans leurs recettes, l'économie qu'ils réaliseraient sur le prix du gaz ?

C'est ce que l'avenir nous apprendra.

Dans tous les cas, la compagnie apprendra, à ses dépens, à connaître le syndicat privé qu'elle a traité si dédaigneusement.

LA SOCIÉTÉ « L'UNIVERSELLE »

La société l'Universelle a donné, hier, sa première grande fête annuelle au profit de sa caisse des retraites, au Palais-d'Été, à Monplaisir.

La fête a été absolument belle et rien n'avait été ménagé pour en rendre l'attrait complet. Un délicieux concert, avec le concours de la Nouvelle Alliance Lyonnaise, de l'Union lyrique et de nombreux artistes a ouvert la soirée. Notre ami, M. le docteur Masson, conseiller municipal, a ensuite retracé, dans une charmante causerie, le but et l'utilité de la société, née des idées de mutualité et de philanthropisme.

Des jeux variés avaient été organisés pour les jeunes gens qui étaient venus apporter la note gaie dans cette réunion de famille.

Un banquet bien ordonné a été servi aux invités et la soirée s'est terminée par un bal très brillant, agrémenté d'un magnifique feu d'artifice.

L'heure tardive nous oblige, à notre grand regret, à donner ce compte rendu succinct de la fête. Nous y reviendrons à nouveau demain, comptant nous étendre sur l'intéressante conférence de Dr Masson et sur le programme de cette réunion.

INCENDIE RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE

Un incendie qui eût pu prendre des proportions inquiétantes s'est déclaré, hier matin, à 11 heures, au numéro 99 de la rue de l'Hôtel-de-Ville. Des passants avaient remarqué une épaisse fumée qui s'échappait de la toiture de la maison et envahissait la rue de la République. On se rendit bientôt compte que le feu avait envahi les combles de l'immeuble. Les pompiers prévenus par téléphone arrivèrent aussitôt sur les lieux du sinistre avec la pompe à vapeur et des pompes à bras.

Le feu était localisé dans un galetas, appartenant à M. Grandin, accordéur de piano. Celui-ci, absent, était dans une propriété à Saint-Cyr, et a été prévenu aussitôt. Lorsque les pompiers sont arrivés sur les lieux du sinistre, le feu commençait à prendre des proportions alarmantes, et il était à craindre que si une cloison était détruite l'incendie ne se propagât dans les combles des maisons voisines où il aurait été alimenté par un fort courant d'air.

Les pompes furent immédiatement mises en batterie et après trois quarts d'heure de travail, les pompiers, sous les ordres du capitaine Bardet se rendaient maîtres du feu.

Des gardiens de la paix, un piquet de soldats assuraient le service d'ordre.

Parmi les notabilités présentes, nous avons remarqué M. Raymond délégué de la préfecture, M. Pohn, commissaire de police et le commandant Rangé.

La pompe à vapeur n'a fort heureusement pas eu à fonctionner.

Les dégâts purement matériels n'ont pas une grande importance. Ils sont couverts par une assurance.

UNE SÉRIE DE VOLS

Brest, 15 mai. Hier matin, à huit heures, la femme Lemaitre, âgée de 40 ans, demeurant Grande-Rue, 76, a été arrêtée.

Elle était venue apporter à manger à son mari, ouvrier d'atelier des bâtiments en fer du port et sortait de l'arsenal avec un paquet contenant dix kilogrammes de débris de feuilles de cuir, dissimulé sous sa robe, quand elle fut appréhendée à la grille et conduite devant le commissaire rapporteur du premier tribunal maritime, qui l'a fait incarcérer à la prison maritime.

Son mari, qui était complice, a été arrêté.

Une perquisition faite au domicile des prévenus a amené la découverte d'une série d'objets volés à l'Etat.

UN NAUFRAGE

Brest, 15 mai. La Godélette anglaise « Wase » prise par le calme en face du château d'Azreux et poussée par le courant, est venue heurter une roche qui ne se découvre qu'à la marée basse.

Le navire et le chargement sont considérés comme perdus. Le capitaine Wilkinson et trois hommes de l'équipage ont pu se sauver.

TRIBUNE DES COMITÉS

Comité de concentration républicaine du III<sup>e</sup> arrondissement. — Aux électeurs républicains du III<sup>e</sup> arrondissement. — Citoyens, les huit élus que vous avez envoyés au conseil municipal et le comité de concentration républicaine du III<sup>e</sup> arrondissement, sont heureux de vous adresser tous leurs remerciements pour la marque de confiance que vous leur avez de nouveau donnée dimanche dernier.

Les anciens élus, non moins que ceux que vous avez investis pour la première fois de la mission de gérer les affaires municipales s'efforcèrent, soyez-en certains, de faire triompher et aimer la République radicale. Ils s'inspirent du mandat que vous leur avez confié, écartant toute question de personne, ils en feront leur seule règle de conduite. Le budget, les questions d'insubordination et de travaux publics, les grands projets qui leur seront soumis seront par eux étudiés avec la plus scrupuleuse attention, et ils n'engageront l'avenir qu'après entente avec leurs électeurs.

Sans doute, beaucoup de nos amis ont eu le grand tort de s'abstenir; ils en ont aujourd'hui

valeur de 15 francs, étalés devant le magasin de M. Charpentier, quai Saint-Antoine, 27. Il a été écroué aussitôt.

Vol avec effraction.

Un vol assez sérieux a été commis hier soir, à 8 heures 1/2, rue Créqui, 289, au domicile de MM. Perrot et Livet logés en chambres garnies. Chez le premier, on a volé un habit d'une valeur de 70 francs et, chez le second, une somme de 40 francs. Les vols ont été accomplis par un individu qui a été surpris et arrêté par les placards et armoises.

Une enquête est ouverte.

Chute.

On a transporté dans la soirée d'hier, à l'Hôtel-Dieu, la femme Anais Jouchet, âgée de 48 ans, ménagère, qui, étant montée sur une échelle pour laver des vitres, rue Pierre-Corneille, 135, est tombée et s'est fracturé le genou droit.

Tentative de suicide.

Hier, à 10 h. 1/4, le nommé J. S..., âgé de 33 ans, employé de commerce, demeurant rue de Béarn, a tenté de se suicider en enjambant le parapet du pont de l'Hôtel-Dieu, pour se jeter dans le Rhône. Des passants l'ont fort heureusement arrêté à temps et on pu constater que S... était complètement ivre. Il a été conduit à son domicile.

Accident de voiture.

Les accidents de voiture deviennent plus fréquents que jamais. Décidément, MM. les cochers font bon marché de la vie des piétons et se soucient fort peu des dégâts.

Hier encore, à neuf heures et demie du matin, une vieille femme de 78 ans, Mme veuve Gallançon, revendeuse, demeurant rue de Marseille, 19, fut renversée sur le cours Gambetta, près de l'avenue de Sixe, par une voiture conduite par le sieur Mayen. Heureusement que la chète a été sans gravité et que quelques soins à la pharmacie Leppe ont suffi pour remettre Mme veuve Gallançon.

Tireurs du Rhône.

MM. les membres de la société des Tireurs du Rhône sont priés d'assister aux funérailles de M. Maury, fils de leur collègue et ami Maury, directeur de la société.

Le convoi funéraire partira de l'hospice de la Charité (côté du quai), aujourd'hui lundi, à 5 heures 3/4 du soir, pour se rendre au cimetière de la Guillotière.

Théâtre des Célestins.

Aujourd'hui lundi, pour les acteurs de la troupe, motif pris à toutes les places. Clôture définitive des représentations du Voyage de Suzette, pièce à grand spectacle en 5 actes et 11 tableaux, musique de Léon Vasseur. Riteau à 8 h. 1/4.

Demain mardi, relâche.

Après-demain mercredi, avec le concours de M. Koblé, premier sujet du Gymnase; Mlle Marie Kolb, de l'Odéon; Mme Tassily, de la Gaité; M. Worms, des Variétés, engagés spécialement. Première représentation de Monsieur chasse (le grand succès actuel du Palais-Royal, pièce nouvelle en 3 actes de M. G. Feytaud, la quelle par suite de traités ne pourra être jouée que huit fois à Lyon. Les feuilles de location de ces huit représentations sont à la disposition du public.

Le bureau de location est ouvert tous les jours de 10 heures à 7 heures.

Verres prodigieux, cristalloïdes, degré exact de votre vue, pince-nez et lunettes moulés à 1 fr. 50, contre mandat-poste, 1 fr. 60. Ind. âge, myope, n., chez Georges, rue de la République, 64.

Évitez les Maladies par l'usage du Sirop de Bochet du Serpent, à Lyon, 93, rue Lanterne, ca désinfectant et purifiant célèbre, qui rafraîchit et purge le corps de toutes les impuretés, causes des maladies.

Pilules Suisses!

Le médicament le plus populaire de France.

Dernière heure

BÉALA ET LA FILLE SOUBERT

Saint-Etienne, 15 mai. L'anarchiste Beala et la fille Mariette Soubert sont arrivés aujourd'hui.

ABANDONNÉE!

PAR

Charles MEROUVEL

LE PHARE DE ROVILLE

Une femme jeune encore, d'une rare beauté et un vieillard aux cheveux blancs en descendirent. Le vieillard très droit une rosette à la boutonnière de sa redingote, donna le bras à la dame qui demanda au concierge : — Mademoiselle Jeanne Aubin !

près du lit de la blessée, elle fit un pas en arrière. Le baron vit ce mouvement et devint blême. Germaine le haïssait et le redoutait ! Mais cette impression fut courte. Après ce qu'il venait d'apprendre, rien ne pouvait l'émouvoir. Il ne se demanda même pas comment mademoiselle de Roye était là, auprès du lit de sa fille, et quel miracle l'y amenait.

Fresnaye, que je vois auprès de vous. Nous ne sommes donc pas tout à fait des inconnus ici. — Interrogez-moi, madame, dit Jeanne, frappée d'un pressentiment, et je vous répondrai. — Vous êtes bien souffrante encore ?

que j'ai pu obtenir. Simon Aubin était-il vraiment votre père ?... — Le père de Colette, oui madame, mais non le mien. La voix de la jeune fille s'altéra. — Moi, ajouta-t-elle, je suis une enfant trouvée.

— Vous avez été baptisée le soir même sous le nom de Jeanne Barfleure. — C'est vrai. — Après les malheurs qui vous ont enlevé ce père et cette mère d'adoption, une dame vous a recueillie.

Elle seule entendit cette prière. Elle le regarda doucement et lui répondit : — Je n'ai plus que de l'amour dans le cœur. — Un changement complet s'était opéré en cet homme si violent et si énérgique, laient des larmes.

Produit Alpin Apéritif-Tonique et Digestif

GENTIANE-NATURE

VENTE en GROS SARRE & C LYON

Etude de M<sup>e</sup> BERNE, avoué à Nantua, successeur de M<sup>e</sup> MICHEL et de M<sup>e</sup> PRUDON, notaire en la même ville.

Vente aux Enchères publiques

et au comptant, par le ministère de M<sup>e</sup> Prudon, notaire 1<sup>o</sup> — D'un beau MOBILIER ancien et moderne garnissant un grand salon, petit salon, chambre antique, salle à manger, vestibule, chambres à coucher, cuisine, cave, remise et sellerie où se trouvent : voitures, chars suisses, harnais, tours, bois de chauffage, etc.

Etude de M<sup>e</sup> Henri PINET, notaire à Bourges, successeur de M<sup>e</sup> DROUIN.

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES & PAR LOTS

à la Maison-Neuve, près Bannegon (CHER) Le MARDI 24 MAI 1892 et jours suivants, à midi, par le ministère dudit M<sup>e</sup> PINET, notaire, assisté de M<sup>e</sup> FRENOIS, notaire à Bannegon, et de M<sup>e</sup> BRIET, commissaire-priseur à Saint-Amand, DE

A LOUER joli petit appartement de quatre pièces, rue de Penthievre, 16. Bonnes conditions.

Maison de Convalescence Mme Barthélemy, à Monplaisir, place de l'Eglise. — Soins aux personnes âgées ou malades. — Prend des pensionnaires en viager.

DISTRIBUTION D'IMPRIMÉS Impression d'adresses Circulaires, Prospectus S'adresser, Agence Fournier rue Confort, 14.

VILLA MÉDICALE ET DE CONVALESCENCE à MEYZIEU (Isère), près LYON

Recommandée pour le traitement des MALADIES NERVEUSES PARALYSIES DIVERSES, AFFECTIONS CHRONIQUES, ETC. Hydrothérapie, Electrothérapie, Lactothérapie S'adresser : 14, Rue de la Barre, LYON Lundi, mercredi et samedi, 3 à 5 heures.

INSTITUTION DE DEMOISELLES

Dirigée par M<sup>me</sup> MIRAMAND CLASSE ENFANTINE LYON, Rue Servient, 18, LYON Leçons particulières. — Préparations aux divers examens Cette institution se recommande aux familles par son éducation soignée et ses soins les plus tendres. Elle prend des demi-pensionnaires. — Tous les soirs, de 8 à 9 heures 1/2, cours d'adultes professés par M. MIRAMAND. — Répétitions et préparation de jeunes gens au certificat d'études.

ROB DEPURATIF SANS RIVAL AU DAPHNÉ MEZEREUX

Seul végétal succédané du Mercure, l'anti-syphilitique le plus puissant et le dépuratif du sang le plus énergique par son action éminemment anti-syphilitique et dépurative. Il guérit toutes les maladies contagieuses et de la peau les plus rebelles et les plus invétérées et où le mercure a été impuissant. — Prix 10 et 5 francs. — Pharmacie BARRAJA, 115, cours Lafayette, Lyon.

CHOCOLAT DE L'UNIVERS

France par 5 kilos. — Italien de 400 g. — 10, rue d'Alger, 115

HOMMES PLUS D'ÉCOULEMENTS.

Certaines en 3 jours, souvent en un seul jour, des écoulements de toute nature, récents ou anciens, sans cause aucun mal, par l'emploi du SEL et des DRAGÉES végétales antisyphilitiques de D'ÉBERTART. Sur 100 malades traités par cette méthode, j'ai obtenu 100 guérisons. 16 en quelques heures, 54 en 1 jour, 22 en 2 j., et 8 en 3 j. — C'est merveilleux. Dr Bonchard Dépôt dans toutes les pharmacies de France. Prix : Sel 3 f. Dragées 3 f. DÉPÔT général : Pharmacie PARLEY, 115, rue Pierre-Saxe à Lyon. (Rhône) Banni contre mandat-poste. — Pour renseignements nom de D'Ébertart et sa brochure, etc.

VIENNET DE PARAITRE Le Guide Européen

HOTELS ET RESTAURANTS En Cinq Langues FRANÇAIS, ANGLAIS, ESPAGNOL, ITALIEN & ALLEMAND Volume de 300 pages, double in-8°, reliure artistique Prix : 5 francs EN VENTE A L'AGENCE FOURNIER 14, rue Confort, LYON

Adjudication dans le château de Montréal

Au Lundi 23 mai 1892, à 8 heures du matin pour les objets se trouvant dans la cuisine, la remise, la sellerie et les dépendances. Au Mardi 24 mai, à 8 heures du matin, pour les objets d'art et les meubles antiques se trouvant dans le vestibule, les salons et la chambre antique. Au Mercredi 25 mai, à la même heure, pour les poteries, faïences et porcelaines anciennes; Aux Jeudi et Vendredi 26 et 27 mai, à la même heure, pour les meubles, canapés, lits et fauteuils; Et au Lundi 30 mai et jours suivants, à la même heure, pour la bibliothèque et les collections.

HUNYADI LASZLO

PROPRIÉTÉ FRANÇAISE — SOURCE PURGATIVE NATURELLE Purgé à petites doses. — Demi-verre par jour

Avis aux Commerçants

NOUVEAU TARIF GÉNÉRAL des Douanes Françaises Appliqué à partir du 1<sup>er</sup> février 1892 en vertu de la loi du 11 janvier 1892 Cette brochure de 140 pages contient les tarifs d'entrée et sortie des matières et produits fabriqués de toutes sortes. PRIX DE LA BROCHURE : 2 FRANCS Envoi franco contre mandat-poste de 2 fr. 25 Agence FOURNIER, 14, r. Confort, Lyon (à l'entresol)

Entreprise de Travaux Publics et Privés

ODDOUX & C<sup>ie</sup> Entrepreneurs à Lyon, Concessionnaires de la DÉMOLITION DU QUARTIER GROLÉE BOIS à BRULER Vente de tous les matériaux concernant la construction. — Immense choix de bois de charpente, débité ou non, au gré du client. Grand assortiment de pierres de taille de toute provenance, retaillées ou non au gré de l'acheteur. Vaste choix de portes, fenêtres, boiserie, parquets, tuiles, briques, ferrures, etc., le tout en très bon état de service. A vendre en bloc : Immeubles de construction moderne en excellent état, pouvant être rebâti sur les mêmes plans, sur d'autres terrains. Pour tous renseignements, s'adresser sur nos Chantiers du quartier Grolée ou dans nos Bureaux et Entrepôts, situés place de l'Abondance, rues Duguesclin, Boileau et du Pensionnat, lieu dit Prés de la Vogue (Guillotière).

ÉTAT-CIVIL DE LYON

MARIAGES

Premier arrondissement. — M. François Juhier, cultivateur à Saint-Pierre-de-Beauf (Loire), et Mlle Comte, rue d'Oran, 2. — M. Chapot, dessinateur, rue du Commerce, 36, et Mlle Thallou, dévideuse, rue du Commerce, 2. — M. Dominique, rue Coste, 38, à Caluire, et Mlle Jognet, domestique, rue Coste, 32, à Caluire. — M. Denizot, teinturier, rue Barème, 13, et Mlle Noailly, chemisière, rue de la République, 3. — M. Maguin, fabricant de chaussures, rue Boileau, 235, et Mlle Liasse, piqueuse de bottine, rue Boileau, 235. — M. Montel, comptable, rue de Marseille, 32, et Mlle Chapus, s. p., rue de Marseille, 32. — M. Kenaonce, employé, rue Rivet, 17, et Mlle Delyard, épicière, rue Romarin, 8. — M. Tourret, employé, rue Vieille-Monnaie, 39, et Mlle Thevenet, dévideuse, rue Imbert-Colomès, 26. — M. Canel, teinturier, rue Montgolfier, 88, et Mlle Boy, couturière, rue de l'Arbre-Sec, 36. — M. Vanet, employé, place des Pénitents, 9, et Mlle Clémence, couturière à Saint-Prix (Isère). — M. Borehet, employé, rue du Commerce, 44, et Mlle Gonnard, passementière, à Sathonay (Ain). — M. Lafrane, cultivateur à Dugy-Saint-Clair, et Mlle Lafrane, cuisinière, rue du Sergent-Blandan, 88. — M. Laporte, guimpier, rue Tête-d'Or, 83, et Mlle Joubert, guimpière, rue Imbert-Colomès, 42. — M. Oraud, cultivateur, à Teschene (Drôme), et Mlle Romangolle, cuisinière, rue d'Algérie, 1. — M. Labrosse, sculpteur, avenue des Ponts du Midi, 227, et Mlle Debanze, sans profession, grande rue des Feuillants, 1. — M. Jorand, cultivateur, côte Saint-Sébastien, 14, et Mlle Bonnard, ourdisseuse, côte Saint-Sébastien, 14.

27, quai Tilsitt, et Mlle Guignet-Boulogne, cuisinière à Chatte (Isère). — M. Protat, rue Dugas-Montbel, 5, et Mlle Manin, employée, rue Dugas-Montbel, 5. — M. Desargue, maroquinier, 3, quai Perrache, et Mlle Charles, couturière, 5, rue Dubois. — M. Merlin, employé, rue Cuvier, 164, et Mlle Vergoin, sans profession, rue Saint-Joseph, 37. — M. Lagalle, imprimeur, rue Boissac, 5, et Mlle Dron, sans profession, rue Boissac, 5. — M. Perrin, négociant, 37, rue de la République et Mlle Revol, s. p., Saint-Eu (Drôme). — M. Theynet, cafetier, 2, place Carnot, et Mlle Verdon, s. p., Allevard (Isère). — M. Rieoz, maréchal ferrant, rue des Macchabées, 59 et Mlle Dufournel, cuisinière, rue de la Charité, 22. — M. Malzieu, employé, 7, cours du Midi et Mlle de Montaner, s. p., 2, rue d'Annale à Alger. — M. Trançon Deblaker, matelassier, rue Thomassin, 44 et Mlle Guenier, couturière, gr. rue de la Guillotière, 430. — M. Labaty, employé, 33, quai de Vaise et Mlle Schmidt, 5, rue des Marronniers. — M. Peyrat, empl., Saint-Fons et Mlle Grassier, 48, rue Vaubecour. — M. Naumet, représentant de commerce, rue de la Préfecture, 3, et Mlle Pignat, tailleurse, quai d'Occident, 1. — M. Péricand, employé de banque, à Toulon, et Mlle Brenet, sans profession, rue Victor-Hugo, 28. — M. Versailles, employé, rue Vaubecour, 2, et Mlle Morel, sans profession, rue Saint-Pierre-le-Vieux, 4. — M. Tadiet jeune, employé, rue du Plat, 3, et Mlle Boudet, sans profession, place des Hospices, 5. — M. Wenginger, médecin aide-major de 1<sup>re</sup> classe, 11<sup>e</sup> bataillon de chasseurs, et Mlle Chavanis, sans profession, rue Vaubecour, 30.

Troisième arrondissement. — M. Crozier, jardinier, cour Lafayette, 152, et Mlle Revol, s. p. — M. Buisson, négociant, cours Gambetta, 90, et Mlle Valluy, s. p., rue Vendôme, 248. — M. Portallier, négociant, rue de Marseille, 10, et Mlle Biffaut, rentière, avenue de Saxe, 405. — M. Besson, poissesseur, rue des Trois-Pierres, 20, et Mlle Pepin, lingère, rue des Trois-Pierres, 20. — M. Breffort, forgeron, cours Lafayette, 37, et Mlle Vollés, fleuriste, à Nevers. — M. Chevrier, maître-d'hôtel, à Sainte-Colombe-Vienne, et Mlle Brand, s. p., grande rue de la Guillotière, 49. — M. Collobin, épicière, cours de la Liberté, 40, et Mlle Bouton, s. p., rue Saint-Jérôme, 4. — M. Deblacher, matelassier, rue Thomassin, 44, et Mlle Guenier, couturière, grande rue de la Guillotière, 430. — M. Faravel, teinturier, rue de Béarn, 32, et Mlle Guillot, s. p., rue Malesherbes, 44. — M. Fasselier, teinturier, à Villeurbanne, et Mlle Biard, couturière, chemin de Baraban, 33. — M. Giroutrou, employé, chemin de la Demi-Lune, 147, et Mlle Perenet, sans profession, grande rue de la Guillotière, 200. — M. Maguin, fabricant de chaussures, rue Boileau, 235, et Mlle Liasse, piqueuse, rue Boileau, 235. — M. Montel, comptable, rue de Marseille, 32, et Mlle Rioux, employé, rue Boileau, 248, et Mlle Clusel, journalière, rue Boileau, 248. — M. Tissot, employé, route de Vienne, 78, et Mlle Lachat, domestique, quai de la Guillotière, 40. — M. Volle, employé, place de la Renaissance, 6, et Mlle Boné, cafetière, rue Charlet, 35 bis. — M. Bonnet, mécanicien, avenue de Noailles, 42, et Mlle Combet, tisseuse, avenue de Saxe, 166. — M. Bozon, terrassier, rue Paul-Bert, 146, et Mlle Viviant, appreteuse, rue Paul-Bert, 42. — M. Proz, cordonnier, rue Moncey, 25, et Mlle Pannmüller, ménagère, rue Moncey, 25. — M. Humbert, coridonier, rue de l'Hospice-des-Vieillardes, 5, et Mlle Monpied, journalière, rue de l'Hospice-des-Vieillardes, 5. — M. Labrosse, sculpteur, avenue des Ponts, n° 227, et Mlle Delange, sans profession, grande rue des Feuillants, 1. — M. Mollier, manoeuvre, chemin de la Vitirolerie, 47, et Mlle Marmonnier, couturière, chemin de la Vitirolerie, 44. — M. Pernet, clerc d'avoué, rue Vaudrey, 7, et Mlle Terrasson, brodeuse, rue Vaudrey, 7. — M. Roussel, verrier, impasse Mesmer, 2, et Mlle Villone, corsetière, chemin des Gullattes, 37. — M. Canvy, artiste, cours Gambetta, 40, et Mlle Aubert, artiste, cours Gambetta, 40. — M. Gallonavre, bijoutier, rue Clos-Saiphon, 40, et Mlle Grossat, corsetière, rue Garibaldi, 143. — M. Point, domestique, impasse Gerland, 10,

et Mlle Saive, domestique, cours Morand, 5. — M. Monnet, coiffeur, place Raspail, 6, et Mlle Berthaud, femme de chambre, rue Lainerie, 18. Quatrième arrondissement. — M. Barut, repasseur, rue de Nuits, 2, et Mlle Vagemaît tisseuse, grande rue Croix-Rousse, 25. — M. Martinon, ferblantier, rue Tables-Claudiennes, 27 et Mlle Duphau, couturière, rue Calas, 48. — M. Demozot, teinturier, rue de Béarn, 13 et Mlle Noailly, rue de la République, 3. — M. Poitrasson, tisseur, place Belfort, 1 et Mlle Casin, tisseuse, pl. Belfort, 4. Cinquième arrondissement. — M. Versailles, employé, rue Vaubecour, 2, et Mlle Morel, s. p., rue Saint-Pierre-le-Vieux. — M. Panteix, maçon, rue Saint-Alexandre, 12, et Mlle Panteix, cultivatrice, à Sussac. — M. Bridet, serrurier, rue Cuvier, 155, et Mlle Tabois, tisseuse, m. adr. — M. Gauthier, typographe, quai Pierre-Seize, 107, et Mlle Barret, lingère, m. adr. — I. Maisert, coloriste, rue Robert, 83, et Mlle Besson, s. p., chemin de l'Etoile-d'Alai, 19. — M. Lafrays, tailleur, place Saint-Paul, 9, et Mlle Fany, s. p., à Crozet. — M. Dupozat, propriétaire, à Saint-Germain-sur-l'Arbresle, et Mlle Perrand, domestique, rue Octavien-Mary, 5. — M. Baud, typographe, rue Octavien-Cyr, 90, et Mlle Migonot, journalière, m. adr. — M. Rieoz, marchand-ferrant, rue des Macchabées, 59, et Mlle Dufournel, cuisinière, quai de la Charité, 22. — M. Faucher, marchand de charbons, rue de la Pyramide, 111, et Mlle Cherpillad, couturière, rue de la Pyramide, 111. — M. Poullet, mécanicien, rue Juiverie, 19, et Mlle Jacquemot, sans profession, rue des Trois-Maries, 8. — M. Labaty, employé, 33, quai de Vaise, et Mlle Schmidt, employée, 5, rue des Marronniers. — M. Damiron, sans profession, rue Lainerie, 6, et Mlle Riffard, ouvrière en parapluies, rue Lainerie, 6. — M. Villager, tisseur, rue de la Pyramide, 47, et Mlle Bonifis, couturière à Lyon.

M. Catti, manoeuvre, rue Cuvier, 150, et Mlle Marie Mangleolle, couturière, boulevard des Brotteaux, 61. — M. Claude Vernay, appreteur, rue Robert, 85, et Mlle Hélène Griot, couturière, rue du Midi, 12. — M. Louis Point, domestique, cours Morand, 5, et Mlle Emilie Jules, domestique, cours Morand, 5. — M. M. Sève Faravel, teinturier, rue de Béarn, 22, et Mlle Marie Guillot, sans profession, rue Malesherbes, 44. — M. Jean-Marie Portallier, négociant, rue de Marseille, 10, et Mlle Joséphine Biffard, rentière, avenue de Saxe, 105. — M. Jean-Claude Merlin, employé, rue Cuvier, 164, et Mlle Françoise Vergoin, sans profession, rue Saint-Joseph, 37. — M. Jean Laporte, guimpier, rue Tête-d'Or, 83, et Mlle Marie Joubert, guimpière, rue Imbert-Colomès, 12. — M. Texte, sans profession, avenue de Saxe, 97, et Mlle Jallet, sans profession, à Poitiers (Vienne). — M. Canel, teinturier, rue Montgolfier, 88, et Mlle Boy, couturière, rue de l'Arbre-Sec, 36. — M. Maisert, coloriste, rue Robert, 83, et Mlle Besson, sans profession, chemin de l'Etoile-d'Alai. — M. Bridet, serrurier, rue Cuvier, 155, et Mlle Tabois, tisseuse, rue Cuvier, 155. — M. Mestrallet, gargon de café, rue Pierre-Corneille, 63, et Mlle Carreau, tailleurse, rue Pierre-Corneille, 63. — M. Tachet, employé, rue du Plat, 3, et Mlle Baudet, sans profession, place des Hospices, 5. — M. Perrier, épicière, avenue de Saxe, 69, et Mlle Berthon, employée à Jallieu (Isère). — M. Guenuchot, teinturier, rue d'Alsace, 7, et Mlle Artaud, brodeuse, rue du Midi, 20. — M. Lambert, propriétaire à Réaumont, (Isère), et Mlle Tronilloud, sans profession, cours Lafayette, 267. — M. Maillet, cultivateur, à Aulx (Haute-Savoie), et Mlle Mugnier, domestique, avenue de Noailles, 17. — M. Mériat, peintre, rue de Séze, 126, et Mlle Alain, ménagère, rue de Séze, 126. — M. Fournier, licencié en droit, avenue de Saxe, 82, et Mlle Vial, sans profession, rue Tronchet, 8. — M. Bidot, confiseur, rue Vauban, 41, et Mlle Christophe, chocolatière, rue Montgolfier, 28. — M. Billiet, employé, rue de Séze, 3, et Mlle Bacon, couturière, rue de Séze, 3. — M. Guillaud, représentant de commerce, chemin des Ecoles, 46,

et Mlle Erb, libraire, cours Morand, 27. — M. Bonnet, mécanicien, avenue de Noailles, 42, et Mlle Combet, tisseuse, avenue de Saxe, 166.

INUMÉRATIONS

Premier arrondissement. — Néant. Deuxième arrondissement. — Emile Grénoillet, menuisier, 43 ans. Hôtel-Dieu, f. 7 h. — Jean Bally, cultivateur, 39 ans. Hôtel-Dieu, f. 9 h. — Laurent Maury, 6 ans, Charité, f. 6 h. soir. Troisième arrondissement. — Antoine Petit, rentier, 78 ans, rue des Tournelles, 49, f. 2 h. — Veuve Michel, née Catherine Menny, couturière, 60 ans, rue de Marseille, 17, f. 4 h. — Joseph Dalcieux, maître-d'hôtel, 36 ans, route de la Vienne, 206, f. 1 h. — Antoine Ull, cafetier, 40 ans, rue Moncey, 34, f. 6 h. soir. Quatrième arrondissement. — Néant. Cinquième arrondissement. — Joseph-François, 3 ans, montée Saint-Barthélemy, 34, f. 7 h. — François Regny, crocheteur, 75 ans, grande rue de Vaise, 37, f. 5 h. Sixième arrondissement. — Joseph Poyade, maçon, 28 ans, rue Garibaldi, 132, f. 6 h. soir.

THÉ DES MANDARINS

Qualité Supérieure A FAÇON Chapeaux et Capotes, bonnets et coiffures, deuil, etc., Parures p<sup>o</sup> Soirées, en fantaisies en tous genres, Broderies et Tapisseries. — Prix réduits. Rue de la République, 81, au fond de la 1<sup>re</sup> cour, à gauche, au 4<sup>o</sup> La Rédaction-Général G. VITROU Imp. WALTERER et C<sup>ie</sup>, rue Belle-Cordière, 14. — LYON